

DECRET N° 2012-294 DU 28 AOUT 2012

portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de Finances ;
- Vu** la loi n° 2006-24 du 28 décembre 2006 portant loi de Finances pour la gestion 2007 ;
- Vu** la loi n° 2007-22 du 07 septembre 2007 portant Loi de finances rectificative pour la gestion 2007 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** l'arrêté n° 1188/MF/DC/SGM/DA du 14 décembre 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu** la directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances au sein de l'UEMOA ;



Vu le rapport définitif sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2007 et la Déclaration Générale de Conformité de l'année 2007 transmis au Ministre de l'Economie et des Finances par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 104/CS/CC du 08 mai 2012) ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2012.

DECRETE :

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2007 sera présenté à l'Assemblée Nationale pour adoption par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et Messieurs les Députés,

Le présent dossier qui est relatif au Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2007, décrit les conditions dans lesquelles ce Budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

A – SITUATION ECONOMIQUE

Le Budget de l'Etat, gestion 2007 est élaboré par le Gouvernement sur la base des quatre (4) piliers stratégiques de développement que sont :

- la politique de développement global du pays ;
- la décentralisation ;
- les réformes structurelles ;
- et l'amélioration du cadre macro-économique.

Se fondant sur ces piliers stratégiques, le Budget de l'Etat, gestion 2007, pose les bases de la croissance accélérée et durable, facteur indispensable à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Aussi, les principales mesures inscrites dans ledit Budget, visent-elles, entre autres, à :

- créer un cadre incitatif à la compétitivité du Port de Cotonou ;
- mettre en place les infrastructures de soutien à la production et les facteurs de production de qualité et à un meilleur prix (énergie, eau, communications, etc.) ;



- créer les conditions nécessaires au renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles au Bénin ;
- renforcer les conditions de travail et d'intervention des différentes Régies ;
- intensifier la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale.

Plus spécifiquement, le Budget de l'Etat, gestion 2007 vise :

- une meilleure contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement, à travers la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques en vue d'accroître et de mieux maîtriser les dépenses publiques ;
- le respect des critères de convergence de l'UEMOA et des Accords signés avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- la poursuite du soutien aux secteurs de la Santé et de l'Education ;
- le soutien au secteur de l'énergie et de l'eau, etc.

C'est pourquoi, tout en instaurant une politique budgétaire rigoureuse, le Gouvernement entend promouvoir et accompagner les efforts du secteur privé, en définissant une stratégie d'investissements où les ressources seront prioritairement allouées à l'amélioration des Services Publics. Cette option concerne notamment le renforcement des infrastructures de base, la qualité de la formation dispensée par le système éducatif, l'accès de tous aux soins de santé et l'efficacité du système judiciaire.

Les principaux programmes spéciaux à développer pour soutenir les présents objectifs sont les suivants :

- le renforcement de l'appareil judiciaire ;
- le renforcement de la sécurité (recrutement de nouveaux Agents, acquisition de matériels, etc.) ;
- l'opérationnalisation de la Zone Franche Industrielle et des Zones Industrielles Viabilisées Départementales.

A la lumière des considérations qui précèdent, le présent Exposé Général des Motifs du Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2007, retrace le cadre macro-économique dans lequel s'est exécutée la Loi de Finances pour la gestion 2007.

Il est articulé autour de quatre axes principaux que sont :

- l'environnement international ;
- l'environnement sous-régional ;
- la situation économique nationale dans laquelle a évolué l'économie béninoise ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'an 2007.

1.- Environnement international

Alors que l'activité économique mondiale continue toujours de bénéficier de la rigueur de la conjoncture dans les pays émergents, des indicateurs récents font état d'une nouvelle modération de la croissance mondiale, principalement sous l'effet du ralentissement aux Etats-Unis.




Dans le même temps, la hausse globale des prix à la consommation est demeurée élevée dans les pays industrialisés en décembre 2007. La hausse des prix à la consommation hors produits alimentaires et énergie s'est toutefois maintenue à des niveaux plus modérés.

Aussi, l'activité économique dans les principaux pays industrialisés, se présente-t-elle ainsi qu'il suit.

a.- Aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, l'activité économique s'est fortement ralentie au quatrième trimestre 2007, après avoir enregistré un taux de croissance exceptionnellement soutenu de 4,9% au troisième trimestre.

Ce ralentissement de la croissance est lié à plusieurs raisons dont la crise de l'immobilier qui aurait coûté à elle seule 1,18 point de croissance, et le ralentissement des exportations, qui n'ont progressé que de 3,9% malgré le ralentissement des importations.

S'agissant des prix, la situation est tout aussi délicate, l'indice mesurant les prix liés aux dépenses de consommation s'est accru de 3,9% au dernier trimestre 2007 contre 1,8% au troisième.

b.- Dans la zone Euro

Au quatrième trimestre 2007, la croissance dans la zone Euro a nettement ralenti, s'établissant à 0,4% par rapport au troisième trimestre, où elle avait été de 0,8%. Cette évolution est en liaison avec les indicateurs qui, après avoir reculé au cours des derniers mois, continuent dans l'ensemble d'aller dans le sens d'une poursuite de la croissance.

c.- Au Japon

En dépit de la chute observée dans le secteur des investissements immobiliers, le quatrième trimestre 2007 a enregistré une croissance remarquable.

En effet, le Produit Intérieur Brut (PIB) du Japon a progressé de 0,9% en liaison avec la bonne tenue des agrégats que sont la demande privée, les exportations nettes et la demande publique, qui ont plus que compensé la chute des investissements immobiliers.

d.- Au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la croissance trimestrielle du PIB en volume au quatrième trimestre 2007 s'est établie, selon des estimations provisoires, à 0,6% en recul de 0,1 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent. Cette situation est en lien avec



l'orientation à la baisse observée des activités et des prix pour le secteur de l'immobilier au cours du trimestre ainsi que le fléchissement de la consommation des ménages.

e.- Dans les pays émergents d'Asie

L'activité économique dans ces pays a continué de progresser à un rythme au cours du dernier trimestre de 2007, évolution alimentée de façon croissante par la demande intérieure.

Parallèlement, la croissance des exportations a commencé à ralentir dans plusieurs pays en raison d'un ralentissement de la demande extérieure. Les tensions inflationnistes sont demeurées vives dans la majeure partie de la région, essentiellement en raison des prix élevés des produits alimentaires et des matières premières.

f.- Dans les pays de l'Amérique Latine

L'activité économique est demeurée soutenue dans la plupart des pays d'Amérique Latine, la demande intérieure restant le principal moteur de la croissance.

2.- Environnement sous-régional

• Au Nigéria

Au cours du trimestre sous revue, le rythme de la croissance économique au Nigéria a poursuivi sa progression.

En effet, le taux de croissance du PIB s'est inscrit à 7,64% contre 6,05% au troisième trimestre 2007. La croissance a été alimentée par la vigueur de l'activité dans le secteur non pétrolier.

L'activité au niveau du secteur pétrolier (gaz compris) s'est inscrite en légère baisse au cours du trimestre sous revue. En effet, la production est estimée à 195,96 millions de barils au cours du trimestre sous revue contre 200,56 millions de barils au cours du trimestre précédent.

S'agissant des exportations de produits pétroliers, elles ont connu également une légère baisse, s'inscrivant à 154,56 millions de barils contre 159,16 millions de barils au trimestre précédent.

En ce qui concerne l'inflation, elle est ressortie en glissement annuel à 6,6% contre 4,1% et 8,5% respectivement au cours de la même période de 2006.

Sur le plan des finances publiques, l'économie nigériane a continué d'enregistrer de très bonnes performances en dépit d'une légère baisse des recettes totales collectées. En effet, au cours du trimestre sous revue, les recettes ont été estimées à 1.474 milliards



de Naïra contre 1.479,40 milliards collectés au cours du trimestre précédent. Les recettes fiscales issues du secteur non pétrolier, constituent 18,1% des recettes totales contre 21,2% au cours du trimestre précédent, soit une baisse de 3,1% en lien avec la baisse de la TVA perçue et des recettes indépendantes collectées par le Gouvernement fédéral.

3.- Situation économique nationale

Au plan national, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement marqué par une campagne agricole qui a enregistré une baisse de la production céréalière de 14,3% par rapport à 2006/2007.

Aussi, la production agricole industrielle a-t-elle connu une diminution de 4,9% malgré la hausse de 11,6% de la production cotonnière.

Dans le secteur industriel, l'activité a connu un regain. Le carnet des commandes s'est amélioré.

Dans le secteur du commerce, l'activité a été également bonne selon la plupart des opérateurs du secteur. Toutefois, cette perception des activités a été beaucoup plus notée au niveau des grossistes. Au niveau des transports, seule l'activité économique du transport maritime, appréhendée à travers le Port Autonome de Cotonou (PAC), a été relativement moyenne à cause du repli du chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent qui a affiché une baisse de 8,7%.

Dans les banques et assurances, l'activité s'est révélée bonne par rapport au trimestre précédent.

Pour ce qui concerne les télécommunications, l'activité a été bonne pour la téléphonie fixe et mitigée pour la téléphonie mobile. Un bon comportement de l'activité a été noté dans le secteur hôtelier comme en témoigne la hausse de 20% du chiffre d'affaires par rapport au trimestre précédent des entreprises évoluant dans le secteur. Le quatrième trimestre a été aussi marqué par un climat de tensions sur les prix des biens et services. De façon générale, le niveau des prix a connu une augmentation par rapport au trimestre précédent.

4.- Actions budgétaire et fiscale pour l'année 2007

Dans ce contexte macro-économique ci-dessus rappelé, le Budget de l'Etat, gestion 2007, prévoit un déficit global (base ordonnancement) de 4,7% du PIB, soit un niveau proche de celui atteint en 2006 et un solde de base (non compris les investissements financés de l'extérieur), excédentaire, amenant le Bénin à respecter le principal critère budgétaire de convergence du Pacte de Convergence, de Stabilité et de Solidarité auquel adhèrent les Etats membres de l'UEMOA.



a.- Recettes

En matière de recettes, les efforts déployés depuis plusieurs années pour renforcer l'administration fiscale et amener les recettes totales à 18,6% du PIB seront poursuivis.

Pour ce faire, le Gouvernement entend :

- poursuivre le renforcement des administrations fiscales et en particulier la Direction en charge de la fiscalité des grandes entreprises ;
- réaliser la connexion informatique entre la Direction Générale des Impôts et celle des Douanes ;
- intensifier les contrôles au niveau de l'évaluation de la valeur en douane ;
- faire le suivi informatique des exonérations ;
- et établir une connexion entre le système informatisé des Douanes et celui de l'Inspection avant embarquement.

b.- Dépenses

Conformément au Cadre des Dépenses à Moyen Terme, le niveau des dépenses totales prévu pour 2007, atteindra 23,3% du PIB, reflétant une augmentation des dépenses courantes et des dépenses d'investissement. La masse salariale se stabilisera à environ 5% du PIB.

Conclusion

Tenant compte des considérations qui précèdent, l'année 2007 au Bénin a été consacrée à la poursuite de l'assainissement économique et financier dans le cadre de la mise en œuvre des options stratégiques contenues dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG2).

Quant aux finances publiques, elles ont enregistré de bonnes performances en matière de recettes. Toutefois, sur le plan des dépenses, des efforts restent à faire pour leur bonne exécution. Ainsi, le quatrième trimestre 2007 a connu un accroissement de 28,5% environ des recettes par rapport à leur niveau de 2006 et une hausse de 7,3% par rapport au troisième trimestre 2007. Par contre, les dépenses ont été engagées à hauteur de 80,3%.

B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la Loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :



- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2007, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2007

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 ;
- l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

1 – Prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007

La Loi n° 2007-22 du 07 septembre 2007 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2007 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 873.384 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures (ressources exceptionnelles de trésorerie) pour un montant de **88.423 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **228.293 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : **67.333 millions de francs CFA** ;
- Prêts Projets : **58.400 millions de francs CFA** ;
- Allègement de la dette : **22.000 millions de francs CFA** ;
- Aides budgétaires : **80.560 millions de francs CFA**.

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 s'élèvent à **556.668 millions de francs CFA** contre 419.940 millions de francs CFA




pour la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006. Il en ressort que les prévisions totales des recettes intérieures de la gestion 2007 ont connu une augmentation de 136.728 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2006.

Les dépenses totales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 sont prévues pour un montant de **873.384 millions de francs CFA** contre 617.977 millions de francs CFA pour la gestion 2006, soit une augmentation de 255.407 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2006, la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2007 est caractérisée par :

- une évolution des recettes de 32,56% ;
- une évolution des dépenses de 41,33% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 316.716 millions de francs CFA contre 198.037 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2006.

2 – Exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2007, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies ;
- Dépenses ordinaires ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Compte d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.

2.1.- Ressources

L'application des mesures prises dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007, a permis d'avoir un taux d'exécution de 80,43%. Elles ont atteint un niveau de **702.471 millions de francs CFA** sur une prévision de 873.384 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

	(En Francs CFA)
- Budget des Institutions et Ministères :	678.038.764.208
- Budget annexe (FNRB) :	10.546.339.093
- Budget de la CAA :	2.613.668.212
- Budget du Fonds Routier :	1.753.595.802
- Compte d'affectation spéciale :	9.482.745.620
- Opérations à caractère temporaire :	35.700.000
Total :	702.470.812.935

2.2.- Charges

Les charges permanentes prévues pour 1.074.609 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **586.989 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 54,62%. Elles se décomposent comme ci-après :

	(En Francs CFA)
- Budget des Institutions et Ministères :	535.461.056.629
(dont Variation nette des arriérés : 46.557.852.514)	
- Fonds National des Retraites du Bénin :	28.745.548.692
- Caisse Autonome d'Amortissement :	1.157.289.960
- Fonds Routier :	8.708.477.196
- Compte d'affectation spéciale :	10.083.605.038
- Opérations à caractère temporaire :	2.833.100.000
Total :	586.989.077.515

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2007 a été exécuté en recettes à 702.470.812.935 francs CFA et, en dépenses, à 586.989.077.515 francs CFA, soit un solde excédentaire de **115.481.735.420 francs CFA**.

3 – Résultat de type patrimonial

Le résultat de type patrimonial de l'année 2007 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2007. Il est bénéficiaire de **109.933 millions de francs CFA** (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits : 547 355 583 188 francs CFA
- Charges : 437 422 386 700 francs CFA
- **Solde créditeur : 109 933 196 488 francs CFA**

4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor

Le résultat d'exécution du Budget de l'Etat, gestion 2007, à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor s'élève à **+124.378 millions de francs CFA** et se décompose comme ci-après (en millions de francs CFA) :

- solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : . **142.578**
- solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : **-18.200**

Il convient de préciser que le Découvert du Trésor est le solde d'exécution du Budget Général de l'Etat corrigé le cas échéant par les soldes des comptes spéciaux du Trésor clôturés. Il peut être déficitaire ou excédentaire selon le cas.

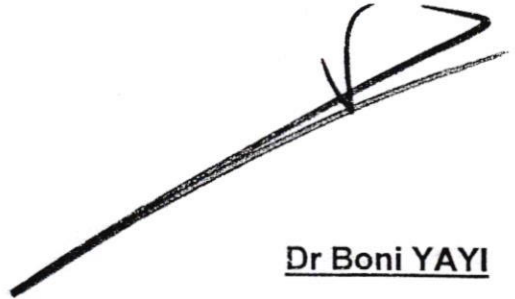
GA

GA

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2007.

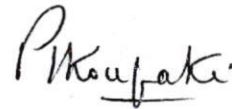
Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



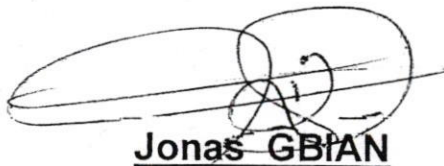
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Ampliations : PR 6 – AN 150 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 10 – AUTRES MINISTRES 25 – JO 1.